

LES LETTRES DE L'EMPEREUR AU ROI D'ANGLETERRE

Les commentaires allemands

Berlin, 7 janvier. — Un journal parisien publie des lettres de l'Empereur au Roi d'Angleterre. La « Gazette de Voss » a dit que l'effort de Guillaume pour semer la division entre les Alliés par des lettres privées, objet probable d'indiscipline, a provoqué la suspension contre la loyauté allemande. Alors, l'Empereur informa Londres de l'offre d'Almanach de Delcasse.

Le « Taegelsche Rundschau » reproche surtout à l'empereur de n'avoir pas cherché des alliés pour une guerre dont il aurait fixé le moment favorable, car, suivant la parole du maréchal de Moltke, l'empire allemand devait affirmer par une nouvelle guerre son droit à l'existencer.

LA RÉINTÉGRATION dans les emplois d'avant-guerre

Paris, 7 janvier. — La loi du 22 novembre 1918, d'après laquelle les patrons doivent réintégrer les démobilisés dans leurs emplois d'avant-guerre, était invoquée aujourd'hui devant la troisième Chambre du Tribunal civil de Paris.

M. Georges Cossemann, ancien directeur de la Société générale des Marbres funéraires Parisiens, engagé en juillet 1913, pour cinq ans, à 15.000 francs d'appontements annuels, fut mobilisé en août 1914. Au 1er janvier 1919, il fut démobilisé.

N'ayant pu être réintégré dans son emploi, il obtint 80.000 francs de dommages-intérêts.

LES ATTENTATS EN ESPAGNE

Le Président de la Fédération patronale de Barcelone blessé à coups de revolver

Madrid, 7 janvier. — M. Grampier, président de la Fédération patronale de Barcelone, a été victime d'un attentat. Comme il traversait la ville en automobile, des individus ont tiré plusieurs coups de revolver. M. Grampier, auquel qui l'accompagnait, et le chauffeur, ont été blessés. M. Grampier a été arrêté à l'ambulance droite. Un agent de police est mort au poste de secours où l'avait transporté. Vingt-quatre balles ont percé la carcasse de l'automobile.

L'ancien président de la Chambre de Commerce de Valence reçoit quatre balles

A Valence, M. Antonio Milo, l'ancien président de la Chambre de Commerce, a été la deuxième victime d'un attentat. Il a reçu quatre balles; son état est grave.

LE FLOT DESCEND LA DÉCRUE DE LA SEINE

Paris, 7 janvier. — La décrue de la Seine n'est encore accélérée. Plusieurs usines électriques mondiales ont recommandé à l'heureux aux travaux de la banlieue qui circulent de nouveau.

On envisage la réintroduction prochaine des industriels pour lesquels les autorités ont arrêté déjà les mesures nécessaires en vue du prochain débordement à l'assainissement des locaux.

LES GRÈVES

A ROUBAIX

Une grève des ouvriers tourneurs en bois

Dans la journée de mercredi, l'association des ouvriers tourneurs en bois, navettiers et bûcheurs de houilles et charbons, réunie en son local, S. rue du Grand Chemin, a voté la grève générale de toute la corporation, qui a eu son effet immédiatement.

Les grévistes demandent l'augmentation de 15 p. c. qu'ils ont sollicitée depuis quelque temps.

A DUNKERQUE

La grève de la métallurgie. — Manifestations

Les grévistes de la métallurgie ont manifesté en ville, notamment l'usine Alexandre III, où ils ont coupé l'eau des commerçants, et place Jean-Bart, où ils poussent des cris hostiles devant les bureaux du « Nord Maritime ». Devant la mairie et la sous-préfecture, ils ont réclamé du carburant.

LES GRÈVISTES DE L'OPÉRA VONT JUER À LEUR PROFIT

Paris, 7 janvier. — Les grévistes de l'Opéra donneront une représentation jeudi soir, à la Salle de l'Opéra des Syndicats, rue de la Grange-aux-Belles.

LA « LORRAINE » NE PEUT PARTIR

Le Havre, 7 janvier. — Le personnel du transatlantique « La Lorraine » ayant cessé le travail, il a pu quitter le Havre. Il réclame une augmentation de salaire. La Compagnie a décidé de détourner le navire, en attendant la fin du conflit.

Les employés de tramway de Saint-Etienne ont quitté le travail.

Saint-Etienne, 7 janvier. — Les employés de tramway de Saint-Etienne ont quitté le travail. La Direction s'est refusée à discuter avec eux sur l'augmentation de salaire qu'ils réclamaient.

La grève des transports à Francfort et à Cologne

Bâle, 7 janvier. — Suivant une dépêche de Dusseldorf à la « Gazette de Francfort », la grève de Francfort s'est étendue au district de Cologne. Le trafic des trains se rendant à Cologne ou en partant est complètement suspendu. Il en est de même à Elberfeld où les wagons ne circulent plus.

Dans le district d'Essen, le trafic a été réduit.

DES GRÈVISTES BULGARES FONT SAUTER UN PONT

Quatre ont été fusillés

On parle de Sofia : « Les grévistes bulgares ont fait sauter un pont sur la voie ferrée entre Sofia et Warwa. Des combats tentatifs ont eu lieu sur plusieurs points. Deux cents combattants ont été arrêtés, quatre ont été fusillés.

CE QUE COUTENT LES SECOURS DE CHOMAGE A NOS VILLES

Chaque mois, nos lecteurs peuvent, par le compte-rendu des séances des Conseils municipaux, constater la diminution progressive de l'importance des secours de chômage attribués dans nos grandes villes.

Un journal parisien publie, sur ce sujet, un tableau d'ensemble. Nous en reproduisons ce qui concerne Roubaix-Tourcoing :

A Roubaix, il y a environ 36.000 assurés sur 16.000, qui emargent au budget des secours de chômage. A Tourcoing, il y a un peu plus de 16.000 sur 20.000 assurés. Cependant, de nous à nous, les secours sont moins nombreux et les secours sur les autres sont sensiblement diminués progressivement.

Ces derniers sont destinés à la ville de Roubaix :

2.000 francs au moins d'abat;

1.570 francs au moins de septembre;

1.365 francs au moins d'octobre;

1.000 francs au moins de novembre;

1.450 francs au moins d'août;

1.260 francs au moins de mai;

1.255 francs au moins d'août;

1.060 francs au moins de novembre.

On peut voir, du mois d'août au mois de novembre, une proportion de moins que, dans les deux dernières années, lorsque les répôts du travail.

Encore pourra-t-il faire observer que parmi les personnes assurées, il y a surtout des vieilles dames, des enfants sans empêche, les seules dans lesquelles l'assurance n'a pas sept francs par jour, tout comme dans tous les deux de

la vie pour un chef de famille. C'est alors qu'il y a des personnes qui ne sont assurées que 16.000 francs, au moins, plus de 2.170 chômeurs vérifiables de cette ville pour l'assurance. Le nombre des chômeurs partiel, dont l'Etat ajoute au moins trop modique, ne dépasse même pas 2.000.

LA CRISE DU CHARBON

DANS LA RÉGION

L'ARRÊT DES USINES

A WASQUEHAL, LES ETABLISSEMENTS HANNART DEVRONT FERMER VENDREDI : 600 OUVRIERS ATTEINTS

Les conséquences du manque de charbon s'accentuent et s'aggravent.

Voilà qu'une usine de plus est atteinte par cette crise au point de devoir cesser complètement le travail : c'est le teinturier Hannart frères qui fermera probablement ses portes dimanche vendredi.

Puis tard elle aura lieu dans les locaux habituels pour certains quartiers de la ville.

Les marchands ambulants présenteront leur matériel au bureau de la vérification 8, rue de la Redoute, le samedi de 10 h. à midi de 2 à 4 heures.

Tous les commerçants, entrepreneurs et industriels qui sont détenteurs de poids et mesures dans leurs magasins, boutiques, ateliers ou magasins de commerce, ou dans les halles, foires ou marchés, sont tenus de les soumettre à la vérification et au poingon de l'année.

Devant cette situation, M. Charles Lepere, maire de la commune, a adressé le présent télégramme suivant à M. Clémenceau, président du Conseil :

Usine Hannart, 650 ouvriers, m'informent que l'arrêt vendredi si expédition charbon ne fait aujourd'hui plus qu'un. Vous seraient infiniment obligé, intervenir pour éviter chômage et manifestations.

Souhaitons qu'une rapide intervention de M. Clémenceau provoque un arrêtage de charbon, afin que la renaissance de Wasquehal ne souffre plus davantage de toutes ces crises.

UNE RECLAMATION DES MAIRES DU CANTON DE LANNOY

A la suite d'une réunion des Maires des seize communes du canton qui a eu lieu à la mairie de Lannoy, sous la présidence de M. S. DuJardin, maire, la dépêche suivante a été adressée à M. Clémenceau, président du Conseil :

Les Maires des 18 communes du canton, réunis à Lannoy, prient M. le Président du Conseil de 1919, de faire établir par le bulletin de convocation pour un décret régional.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être réservés aux besoins de la population.

Le pain et le sucre sont les deux matériels

qui doivent être